



Facturer à mon locat le surcout d'une assur.loyer impayer

Par **flash immo**, le **12/02/2010** à **15:24**

Bonjour,

Je suis un particulier, j'ai un locataire qui ne me paie pas régulièrement son loyer. Je peux souscrire auprès de mon assurance, une garantie "loyer impayé". Mais le cout est élevé par rapport à l'assurance normal du bien. Puis-je facturer à mon locataire indélicat, le surcoût de mon assurance à cause de sa légèreté. A force de prendre du retard, je crains qu'il ne me paye plus tout son loyer.

Merci d'avance pour votre réponse par e mail. Salutation

Par **aie mac**, le **12/02/2010** à **18:13**

bonjour

non; il s'agit d'une "facilité de gestion" pour vous, qui n'est pas plus à mettre à la charge du loacataire que ne l'est le coût d'une mise en gérance.